



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2024/40 du 12 juin 2024

**OBJET : CCAS - ANIMATIONS SENIORS
RECONDUCTION DES ATELIERS SENIORS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025 : FIXATION
DES TARIFICATIONS ET SIGNATURE DES CONTRATS DE PRESTATION ET CONVENTION**

L'an Deux Mil Vingt Quatre le Douze Juin à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Quatre Juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS : M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
Mme Sylvie ENGUERRAND
M. Gilles HEURFIN
Mme Patricia LEDUC
M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP
Mme Catherine DUPONT

ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. Esaïe SAGBOHAN à Mme Nathalie CAPBLANC

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme Pauline SPINAS-BEYDON

ABSENTE :

Mme Yasmina SAIDI

Secrétaire de Séance :

Mme Sylvie ENGUERRAND, Conseillère municipale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L2131-1 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20240612-DE-40-2024-DE
AR du 24/06/2024
Affiché le 26/06/2024
Le Président du CCAS

N°2024/40 du 12 juin 2024

Bernard JAMET



**OBJET : CCAS - ANIMATIONS SENIORS
RECONDUCTION DES ATELIERS SENIORS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025 : FIXATION DES
TARIFICATIONS ET SIGNATURE DES CONTRATS DE PRESTATION ET CONVENTION**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose chaque année, à l'intention des seniors Sannoisiens des ateliers de prévention et de loisirs tels que :

- Ateliers de prévention : Equilibre et prévention des chutes, mémoire et relaxation
- Ateliers de loisirs : Chorale et danses de salon

Considérant que ces actions s'inscrivent dans une démarche de prévention, de santé et de bien-être des seniors,

Considérant que ces ateliers favorisent la création de lien social et permettent de lutter contre l'isolement des personnes âgées,

Considérant qu'il est nécessaire de les reconduire pour l'année scolaire 2024/2025 et de maintenir les participations financières à percevoir des seniors à l'identique de celles appliquées en 2023/2024,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 11

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : de reconduire ces ateliers pour l'année scolaire 2024/2025 et de maintenir les participations financières à percevoir des seniors à l'identique de celles appliquées en 2023/2024 soit :

Ateliers	Ateliers de prévention (Equilibre, mémoire, relaxation)	Ateliers de loisirs (Danses, chorale)
Personnes imposables	30 €	50 €
Personnes non imposables	15 €	25 €

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les contrats et convention proposés par les prestataires et relatifs à la mise en place de ces actions,

Article 3 : de préciser que les participations financières seront encaissées par le régisseur du CCAS. Les crédits correspondant à ces dépenses pour le deuxième semestre 2024 sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale
Bernard JAMET

Maire de Sannois
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis



La Secrétaire de séance
Sylvie ENGUERRAND

Conseillère municipale